2 **Informatisation**
Séminaire du 10 juin 2008 sur les enjeux de l'informatique communicante

4 **S'installer en Île-de-France**
À la rencontre des futurs médecins et des nouveaux installés

6 **Conférences sanitaires de territoire**
Premier bilan

8 **Évaluation des pratiques**
Retours d'expériences en Île-de-France

10 **URML actualité**
Bientôt les Assises de l'innovation en médecine libérale

Bimestriel : n° 43 - Octobre 2008

La lettre de l'Union

URML ILE DE FRANCE
Union Régionale des Médecins Libéraux

© HALEY/SIPA

La Une

Projets de lois

Projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires », PLFSS 2009

Quid de l'avenir de la médecine libérale ?

édito

Alors que près de Genève les physiciens cherchent depuis quelques jours à recréer les conditions du big bang et ainsi résoudre les interrogations sur l'origine du monde, la communauté médicale française tente, quant à elle, de percevoir et d'appréhender le big bang que risquent de créer sur leurs conditions d'exercice et la prise en charge des patients la loi « Hôpital, patients, santé et territoires » ainsi que la loi 2009 de financement de la Sécurité sociale.
De telles transformations à venir ne peuvent se faire sans concertation avec les médecins et notamment les médecins libéraux d'Ile-de-France qui ont su de tout temps faire preuve de dynamisme en étant à l'origine de projets novateurs, tant dans le domaine des techniques médicales que dans la gestion de l'organisation des soins, de la prévention, du dépistage ou des pratiques professionnelles.
Ces innovations, présentées par leurs initiateurs, seront mises en valeur par l'URML lors de la journée des Assises de l'Innovation en Médecine Libérale.

Dr Michel Roueff
Président

Séminaire

Les enjeux de l'informatique communi pour la médecine libérale en Ile-de-Fra

L'URML Ile-de-France a réuni le 10 juin dernier au Conseil régional les personnalités les plus en pointe sur le sujet de l'informatisation et des systèmes d'information en santé, en présence d'une centaine de participants. Comment développer les échanges des professionnels de santé en Ile-de-France? Quelques pistes de réponses.

Du chemin reste à faire pour réconcilier les médecins franciliens avec l'informatique. C'est l'une des conclusions de l'enquête menée par la commission Système d'information de l'URML, présidée par Jean-Paul Hamon (cf. Lettre de l'Union n° 42). On *« est loin d'une professionnalisation de l'utilisation de l'informatique et d'une garantie de fonctionnement permanente »* chez les médecins libéraux, qui sont pourtant équipés à plus de 80 %.

Comment garantir une bonne ergonomie du poste de travail du médecin ?

Marthe Wehrung, directrice du GIP Carte professionnel de santé (CPS), s'inquiète du faible taux de médecins souscripteurs d'un contrat de maintenance: 30 %, c'est peu et *« symptomatique de l'effort qu'il y a lieu de faire pour développer la culture de l'échange et celle du partage des données. Il ne viendrait pas à l'idée des radiologues de ne pas avoir de contrats de maintenance pour les appareils de radiologie! »* s'exclame-t-elle. D'autant que les médecins devront utiliser en 2009 une nouvelle génération de cartes CPS, et donc mettre à jour leur matériel.

Marthe Wehrung,
Directeur du GIP CPS

Les éditeurs de logiciels plaident quant à eux non coupables sur le sujet de la maintenance. *« Quand un médecin est abonné ou a acheté un logiciel, il bénéficie d'une assistance 24 heures sur 24. Et cela fonctionne »* insiste Pierre Bruneau (Cegedim). En revanche, les éditeurs refusent de porter la responsabilité de dysfonctionnements dus au hardware…

Du côté des médecins, Jean-Paul Hamon soulève la question du financement de cette maintenance imposée par les nouvelles cartes CPS: *« Personne ne s'est interrogé sur qui devait payer quoi? »* regrette-t-il, en évoquant les 940 euros qu'ont représentés, pour certains médecins, le passage de la carte Vitale à la version 1.40. Quant à la culture de l'échange, il aimerait bien qu'elle commence par se concrétiser entre les maîtres d'ouvrage que sont le GIP CPS, le GIP DMP, le GIE Sesam Vitale. Pourquoi? Parce que leurs technologies respectives n'étant pas forcément compatibles les unes avec les autres, leur mise en présence aboutit souvent à bloquer les postes de travail. Pierre Chuzel, membre du Syndicat des biologistes et vice-président de l'Ardoc, déplore également *« les conflits entre logiciels qui font qu'aujourd'hui j'ai le choix entre signer mes comptes-rendus et être payé par ma caisse »*. Autre frein à lever donc.

Dr Jean-Paul Hamon,
Président de la commission système d'information de l'URML

Quid du retard pris par les médecins en Ile-de-France dans l'utilisation de l'outil informatique? Pour Jacques Sauret, directeur du GIP Dossier médical personnel (DMP) jusqu'au mois de juillet dernier, il peut se résorber très vite si l'on se met *« en capacité de démontrer aux médecins qu'avec ces outils, ils bénéficieront d'un service rendu qui leur apportera un mieux dans leur pratique »*.

Dans la perspective d'une ergonomie optimale, nécessaire à l'accès rapide aux informations relatives à un patient dans le contexte de sa prise en charge, Jacques Sauret souhaite que le médecin puisse obtenir l'information pertinente, au bon moment, pour le bon patient. Condition? Que les données soit repérables et partageables dans tous les cas, qu'elles résultent de la saisie directe du médecin ou bien qu'elles proviennent de données récupérées d'un confrère par messagerie sécurisée.

cante
nce

Messagerie sécurisée en Île-de-France

Le développement de la messagerie sécurisée est justement l'un des grands travaux de l'URML Île-de-France via l'Ardoc, association créée avec les biologistes : *« À partir du moment où nous avons considéré qu'il devenait nécessaire de faciliter les échanges entre professionnels de santé nous avons considéré, nous URML, que nous avions toute notre place pour favoriser le décloisonnement ville-hôpital »* explique Frédéric Prudhomme, président de l'Ardoc. Un an après sa création, Jacques Grichy, vice-président de la commission Système d'information de l'URML et coordonnateur régional de l'Ardoc, dresse un premier bilan encourageant du projet : 390 médecins franciliens se sont inscrits pour bénéficier du service offert par l'URML et l'équipement proprement dit des cabinets en messagerie sécurisée démarre. Un bémol cependant : convaincre les médecins de s'équiper est un travail de longue haleine, *« plus long que prévu »* souligne Jean-Paul Hamon.

Dr Jacques Grichy,
Coordonnateur régional de l'Ardoc

Du côté des établissements de santé, *« une expérimentation dans le domaine des échanges est menée dans quatre bassins franciliens qui implique 1 400 praticiens hospitaliers engagés à produire et à envoyer, par messagerie sécurisée, des comptes-rendus électroniques vers les médecins correspondants de ville »* précise Philippe Massat, directeur de projet à l'Association pour la généralisation du dossier médical personnel en Île-de-France (AGDMP-IDF).

Quelle solution pour développer les échanges en Ile-de-France ?

Auteur du rapport de l'IGAS prônant la relance du projet DMP, Michel Gagneux applaudit l'effort particulier que réalise l'Ardoc pour attaquer la question de l'informatique communicante. La solution des messageries sécurisées ne saurait pour autant être à ses yeux la solution exclusive. *« Le véritable enjeu auquel vous, médecins, allez être confrontés est celui de l'évolution culturelle et des pratiques »* prévient-il. Pour lui, il faut changer les pratiques individualistes pour fiabiliser la prise en charge, sécuriser le travail du médecin et améliorer la coordination des soins dans une dynamique de partage de l'information centrée sur le patient. Par ailleurs, il convient que les médecins ne consentiront aux efforts financiers nécessaires pour s'équiper et se former que s'ils en retirent une amélioration dans leur pratique.

Michel Gagneux note néanmoins avec intérêt la démarche francilienne qui, avec l'AGDMP-IDF, se met en capacité d'associer l'ensemble des acteurs hospitaliers et de la médecine de ville. Un enjeu déterminant en raison du poids de l'AP-HP. *« Le défi à relever par la maîtrise d'ouvrage d'État n'est pas de faire à la place des autres mais bien de créer les conditions de la créativité autour d'outils utiles à la prise en charge »*, conclut-il.

Dominique Coudreau, président du GIP DMP et ancien directeur de l'ARH Ile-de-France se réjouit de constater l'évolution de l'état d'esprit des acteurs du système de santé francilien et leur volonté de coopérer. Une situation inimaginable il y a peu. *« Même si l'état des échanges n'est pas encore très important dans la pratique, ce qui a été réalisé depuis trois ans est quand même un progrès décisif dans la région »* reconnaît-il. Il se dit convaincu que les hospitaliers développeront naturellement le système d'information, ce qu'il estime moins évident en médecine de ville. *« Le travail que fait l'URML à cet égard pour convaincre est tout à fait utile et doit être salué »* insiste-t-il.

Michel Gagneux,
Rapporteur de la mission de relance du DMP

Dominique Coudreau,
Président du GIP DMP

Président de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur le DMP, le député Jean-Pierre Door se félicite que la ministre ait relancé le DMP sur la base du rapport de Michel Gagneux qui fait, dit-il, l'unanimité. Et de conclure, optimiste : *« le DMP, on le relance, on se l'approprie et on le met en marche »*. Pragmatique, l'URML a choisi de mettre d'abord les professionnels de santé en capacité de communiquer entre eux et d'alimenter le DMP, et ne le regrette pas.

URML

Installation des jeunes médecins : les de l'URML toujours unies aux côtés

Après l'organisation de la soirée du 12 juin entre le Syndicat des internes des hôpitaux de Paris (SIHP), le Syndicat des chefs de cliniques (SCCAPHP) et la Section spécialistes de l'URML, c'est au tour de la Section généralistes de l'URML Ile-de-France, en partenariat avec le DES de médecine générale d'Ile de-France, d'aller le 24 septembre à la rencontre des jeunes médecins.

12 juin 2008, une table ronde animée

Après la séance de témoignages des récents installés franciliens et les anecdotes marquant le parcours d'installation des jeunes médecins, le 12 juin à la Maison de la Chimie, la table ronde fut animée.
Récemment sortis du conflit qui les opposait à un système coercitif de régulation, les représentants des internes n'étaient pas totalement rassurés au sujet de leur avenir professionnel, notamment pour ce qui est des choix conventionnels et de leur liberté d'installation.

Le témoignage des jeunes installés est pourtant plutôt positif. En termes d'activité, la demande ne se fait pas attendre et certains spécialistes, psychiatres, gastroentérologue et cardiologue, ont rapidement atteint des niveaux d'activité satisfaisants. Il est vrai que pour certaines spécialités de ville le constat est moins brillant : gynécologie, ORL et dermatologie sont notamment des spécialités de moins en moins attractives en mode libéral.

Dr Alexandre Orgibet,
Vice-président du SCCAPHP

Il n'empêche que l'intérêt pour ce mode d'exercice reste marqué chez les représentants des jeunes médecins, comme en témoigne le Dr Alexandre Orgibet, vice-président du Syndicat des chefs de clinique de l'Assistance des hôpitaux de Paris (SCCAPHP) qui, après avoir passé les déboires de son installation, apprécie la liberté de sa pratique de psychiatre en ville.

Lola Fourcade, vice-présidente du SIHP, Julien Adam, président du SIHP et le Dr Jean-Gabriel Brun, président de la Section Spécialistes de l'URML se rejoignent sur un point : le système évolue. Les attentes des patients, la disponibilité des médecins, la qualité et le coût des soins sont autant de variables qui modifient conditions et pratiques des jeunes médecins. Souhaitons simplement que l'envie de choisir ce métier reste constante.
Comme le souligne le Dr Marie-Laure Alby, présidente de la Section généralistes, l'incitation à l'installation repose certes sur une réassurance de la juste rémunération mais aussi sur la qualité et l'efficience d'un service rendu à la population.
Attentif, Michel Peltier, directeur de la DRASS Île-de-France, conclut en insistant sur le besoin de trouver des modes participatifs d'organisation des soins en Ile-de-France et se déclare ouvert à toutes propositions innovantes venant des médecins qui iraient dans ce sens.

Lola Fourcade,
Vice-présidente du SIHP

Les diaporamas de la soirée installation du 12 juin 2008 sont disponibles en ligne sur le site internet de l'URML : www.urml-idf.org

Dr Jean-Gabriel Brun,
Président de la Section Spécialistes de l'URML

Sections Généralistes et Spécialistes des jeunes

« Entrées dans la vie professionnelle »

La Section généralistes et le Bureau de l'URML Île-de-France ont répondu favorablement à la demande d'aide et de soutien des enseignants de Médecine Générale des facultés parisiennes pour l'organisation d'une journée d'enseignement intitulée « Entrées dans la vie professionnelle ».

Deux séminaires de formation

Ce séminaire s'est déroulé le 24 septembre 2008 à la faculté de Necker et sera renouvelé en avril 2009. Il est destiné aux étudiants de médecine générale et organisé sous forme d'ateliers.

Ces journées ont pour but d'apporter une information pratique et utile à nos futurs confrères pour mieux les préparer à leur choix d'exercice professionnel.

Les sujets sont variés et ont pour thème le médecin remplaçant, le médecin collaborateur, l'organisation d'un cabinet libéral, la comptabilité, la fiscalité, la responsabilité juridique, la couverture sociale, les différentes filières possibles aux spécialistes de médecine générale, etc.

L'information et la formation des médecins entrent dans les missions confiées par la loi aux URML.

Au même titre que l'URML Île-de-France organisera prochainement Les Matinales à destination des médecins libéraux sur des thèmes tels que la protection sociale complémentaire, la retraite, les différents modes d'exercice libéral, la Section généralistes a souhaité s'investir dans l'information professionnelle vers nos futurs confrères.

Mieux connaître les instances professionnelles

La Section généralistes, outre son soutien logistique, animera lors de ces journées un atelier ayant pour thème la présentation des instances professionnelles que sont :

- L'Ordre des médecins avec ses trois niveaux : Conseil départemental, Conseil régional et Conseil national ;
- L'URML ;
- Les syndicats représentant les médecins généralistes.

> Apporter une information pratique et utile à nos futurs confrères

En effet, leur histoire, leur fonctionnement, leur rôle, leurs missions, leur utilité sont souvent méconnus des étudiants qui découvrent ces structures après leur entrée dans la vie professionnelle.

Ces journées permettront aussi d'apporter des réponses aux questions que se posent les jeunes de façon non exhaustive et les aider pour une vie professionnelle réussie.

- Exercice libéral : seul, en cabinet de groupe, comme remplaçant, comme collaborateur ou autre filière de médecine générale ?
- Quelles obligations administratives avant de s'installer ?
- Où et comment s'installer ?
- Comment financer son installation ?
- Comment gérer son cabinet ?

Dr Armand Semerciyan,
Vice-président de la Section généralistes

- Quelle couverture sociale complémentaire choisir ?
- Quelle responsabilité civile professionnelle ?
- Quels revenus espérer ?
- Pourquoi se syndiquer ?

L'exercice de la médecine libérale comporte certes des inconvénients. Les freins à l'installation existent comme l'a montré l'enquête publiée par la commission Conditions d'exercice et démographie de l'URML Île-de-France en janvier 2008 (résultats consultables sur notre site www.urml-idf.org). Mais la médecine libérale est aussi un métier passionnant qui peut correspondre à une vocation.

C'est pourquoi la Section généralistes de l'URML Île-de-France, par son soutien aux départements de médecine générale des facultés franciliennes, souhaite aider les futurs spécialistes de médecine générale dans leur choix en valorisant l'image de l'exercice libéral de la médecine générale.

Retrouvez le programme sur le site : www.des-mg-idf.fr

Conférences sanitaires de territoires : vos élus présents dans la démarche

Les 22 conférences sanitaires de territoire se sont réunies de la fin du mois de juin au début du mois de juillet 2008. Elles se sont prononcées sur la révision du schéma régional de l'organisation sanitaire qui portera principalement sur l'activité de traitement du cancer et les unités de soins de longue durée. Huit d'entre elles (une par département) ont donné leur avis sur les premiers projets médicaux de territoire.

Les territoires de santé en Ile-de-France

Conformément au texte en vigueur les départements franciliens sont découpés en territoires censés regrouper pertinemment des zones homogènes sur le plan de l'offre de soins. Vingt-deux territoires composent notre région avec une moyenne de 2 à 3 territoires par département. Dans la logique d'une démarche participative, chaque territoire est invité à préparer un projet médical de territoire qui décline par thématique l'organisation des soins à l'échelon local.

Invitées à se réunir pour la première fois en 2008, les conférences sanitaires des 22 territoires se sont penchées sur la révision du SROS cancer et des unités de soins longue durée.

L'URML qui de droit siège dans ces conférences en tant que représentant des médecins libéraux a désigné à cette occasion deux représentants par territoire.

Un ordre du jour plutôt axé sur les autorisations

Force est de reconnaître que la discussion tournait plutôt autour des autorisations d'activité. Le gros du sujet de cette première réunion était en effet la validation de la révision du SROS en cancérologie avec notamment l'introduction des effets de seuils tels que présentés dans les textes (base juridique : décrets du 22 mars 2007 et arrêté seuils d'activité du 29 mars 2007). Rappelons-nous que ces textes avaient créé un certain émoi dans la profession qui craignait des coupes massives dans le tissu sanitaire notamment des établissements privés. Concrètement, le dispositif d'autorisation pour le cancer porte sur les chimiothérapies et autres traitements médicaux, radiothérapie et curiethérapie, chirurgie des cancers et usage de radioéléments en sources non scellées.

Participation des médecins libéraux aux soins de premiers recours :

Dr Marc Sylvestre
Président de la Commission Organisation des soins et système de santé

La future loi « Hôpital, patients, santé et territoires » porte pour partie sur l'organisation territoriale de notre système de santé et la coordination des soins. Une question reste en suspens : quelle sera la place des généralistes comme des spécialistes dans les soins de premiers recours ?

Alors qu'il s'agit de renforcer la place des médecins libéraux dans l'offre de soins, la commission Organisation des soins et système de santé de l'URML Île-de-France, présidée par le Dr Marc Sylvestre, a souhaité engager de façon indépendante une étude des pratiques auprès des médecins libéraux franciliens. Elle permettra d'enrichir les propositions d'organisation de l'offre territoriale de premiers recours en tenant compte des importantes spécificités de l'Île-de-France.

Notre enquête abordera notamment les motifs des consultations

participative d'organisation des soins

L'autorisation d'activité est définie dans l'art. R 6123.87 : « l'autorisation ne peut être accordée que si le demandeur satisfait aux critères d'agrément définis par l'Institut national du cancer en application du 2° de l'art. L 1415-2 en matière de qualité de la prise en charge des affections cancéreuses. »

Trois objectifs essentiels sont retenus :

- Assurer à brève échéance une généralisation des « bonnes pratiques » cancérologiques, c'est-à-dire l'application de référentiels, de concertation pluridisciplinaire, de dispositif d'annonce, de plan personnalisé de soins, d'accès aux soins de support et le cas échéant de soins palliatifs ;
- Retenir un nombre d'implantations cohérent avec une couverture satisfaisante des besoins et le respect des principes précédents ;
- Préparer les autorisations en se donnant les moyens de vérifier la généralisation des bonnes pratiques.

Par ailleurs ce SROS se veut aussi une aide à la connaissance de l'offre et facilite la reconnaissance des rôles des uns et des autres.

Dans les faits, les projections de fermetures portent sur 15 % de l'activité, 85 % étant déjà assuré par de gros sites. Toutefois, à titre d'exemple, la restructuration produit les effets suivants :

Données 2007	Nb de Centres existant	Nb de Centres < seuils
Sein	168	86
Digestif	155	51
Urologie	147	68
Gynécologie	160	110
ORL et maxillo-facial	155	103
Thoracique	97	75

La suite de la programmation

La participation à ces premières réunions des conférences sanitaires de territoires reste toutefois un enjeu majeur pour notre profession. Il apparaît très nettement que dans l'avenir cette planification s'appliquera de plus en plus aux soins de ville et que l'annonce anticipée d'un SROS ambulatoire dans la prochaine réforme des ARH en Agences régionales de santé (ARS) préfigure une organisation des soins calqué sur ce modèle.

Il est important que l'URML soit présente dans ces conférences et qu'elle y soit entendue, car elle exprime la réalité de la médecine libérale, acteur incontournable de l'organisation des soins.

Pour de plus amples informations : http://www.parhtage.sante.fr

L'URML enquête

spontanées ou après orientation par un confrère. Objectif visé : étayer la définition des soins de premiers recours et préciser les moyens d'optimiser la qualité de l'offre de soins à la population en Île-de-France, en termes de santé publique et de coordination.

Dans le souci d'élaborer un véritable support d'aide au dialogue et à la décision, nous avons couplé cette étude par questionnaire à une enquête sous forme d'entretiens individuels.

Vous pouvez dès à présent répondre à notre questionnaire en ligne, via le site internet de l'URML.

Nous vous remercions par avance de votre participation et ne manquerons pas de vous communiquer la synthèse des résultats très prochainement.

Médecins libéraux, répondez en ligne sur notre site à notre questionnaire sur vos pratiques : www.urml-idf.org

Dr Bernard Elghozi
Co-président de la Commission Organisation des soins et système de santé

Évaluation des Pratiques Professionnel L'URML poursuit son action pour l'am

Faut-il maintenir une obligation des médecins libéraux à s'évaluer? Alors que la loi en préparation revient sur les règles fixées en 2004, l'URML maintient le cap et reste depuis le début de son action en 1999 convaincue que la qualité reste avant tout une histoire de culture et doit être ancrée de façon simple et continue dans la pratique libérale.

Un nouveau toilettage

Et ça ne sera sans doute pas le dernier, la démarche qualité en l'espace de dix ans a fait l'objet de révisions réglementaires régulières. La dernière en date est inscrite dans le projet de loi « Hôpital, patients, santé et territoires ». Même si le texte est susceptible de subir encore de nombreux changements, la tendance est donnée. Finis les points, finie la coexistence de trois Conseils nationaux de la formation médicale continue (CNFMC).

Les dispositifs actuels de formation continue des professions médicales et pharmaceutiques et d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP) sont le résultat de plusieurs textes législatifs successifs jugés trop complexes par le gouvernement qui propose une simplification.
La loi prévoit que le dispositif de formation professionnelle continue (FPC), principal outil de financement du système en dehors de l'industrie, s'intègre dans l'obligation de FMC et d'EPP qu'ont tous les médecins, ce qui implique une mise en cohérence avec ces dispositifs.
Parallèlement, dans le souci de mieux garantir la qualité des prises en charge, le projet de loi vise à recentrer l'obligation de FMC sur l'évaluation des pratiques, à simplifier et rationaliser les circuits de gestion administrative et le financement de la FMC afin de garantir notamment la bonne mise en œuvre de son volet évaluatif.

EPP: Retours d'expériences en Île-de-France
organisée le 27 septembre 2008 par l'URML Île-de-France

Introduction: Dr Michel Roueff, Président de l'URML Île-de-France

Bilan et perspectives de la campagne d'information « Comment satisfaire à mon obligation d'EPP »

Dr Olivier Rossignol, Président de la Commission Évaluation

Témoignages et retours d'expériences EPP en Ile-de-France

En établissement: Modérateur Dr Frédéric Prudhomme, Vice-président de l'URML

- Évaluation de l'information sur le risque cardiovasculaire global du patient en secteur de réadaptation cardiovasculaire

Dr Jean-Luc Parola, Centre Cardiologie d'Evecquemont (78)

- Pertinence de la préparation colique en endoscopie

Dr Idalina Madeira, Hôpital Privé des Peupliers (75)

- Accompagnement d'un Médecin Habilité en Établissement

Dr David Ebbo, Hôpital Privé d'Antony (92)

- Action d'un Président de CME

Dr Jean-Marie Braun, Clinique du Mousseau à Évry (91)

En ville: Modérateur: *Dr Catherine Dormard, Co-président de la Commission Évaluation*

- Programme d'EPP pour médecins non néphrologues sur le dépistage et la prise en charge des patients atteints de maladie rénale en médecine de ville

Dr Lustman, Réseau RENIF (région Ile-de-France)

- Groupe d'analyse de pratique en médecine générale

Dr André Baraniak (93)

- Groupe d'analyse de pratique en rhumatologie

Dr Olivier Rossignol (94)

- Initier une psychothérapie, en suivre l'évolution, en évaluer les résultats

Dr Jean-Michel Thurin (75)

- Audit clinique ciblé en pédiatrie

Dr Sylvie Hubinois, Association française de pédiatrie ambulatoire (région Ile-de-France)

Table ronde: Quel avenir pour la démarche qualité?

Modérateur: *Dr Jacques Samson, Coordonateur EPP de l'URML Ile-de-France*

- *M. Raymond Le Moign, Directeur accréditation et évaluation – Haute Autorité de Santé*
- *Dr Bernard Ortolan, Président du CNFMC des libéraux*
- *M. André Nutte, Chef de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS)*

les :
élioration des pratiques

Retrouvez en ligne les actes et interviews des participants à la Journée Évaluation des pratiques professionnelles libérales (EPP) - Retours d'expériences en Île-de-France organisée le 27 septembre 2008 par l'URML Ile-de-France
www.urml-idf.org

En conséquence, les dispositions proposées confortent l'obligation de formation continue, dorénavant recentrée sur la formation à visée évaluative. Il est précisé que celle-ci a pour objectif d'engager les praticiens dans une démarche continue d'analyse de leurs pratiques au regard des référentiels validés de bonnes pratiques.

Un conseil national unique par profession, placé sous l'égide du ministère, serait chargé de déterminer les priorités de formation continue en matière de santé publique, de maîtrise médicalisée des dépenses de santé financées par la collectivité et de formation évaluative. Ces conseils associeront, outre des représentants des professionnels concernés, notamment la Haute Autorité de Santé et l'Union nationale des caisses d'assurance maladie (UNCAM). Par ailleurs, l'ensemble des financements de l'État et de l'assurance maladie seront regroupés dans un fonds unique afin de garantir une allocation des ressources publiques conforme aux priorités établies par les conseils nationaux.

En pratique

La nouvelle donne ne devrait pas changer grand chose pour ceux qui sont convaincus et déjà engagés dans la démarche. Les acquis qualité sont maintenus et continuent à profiter aux patients. Pour les autres, charge à la profession de construire des programmes intelligents et pratiques qui puissent être le pont entre les objectifs attendus par le gouvernement et les réalités de la pratique médicale.

Les Matinales de l'URML Île-de-France

8h00 – 10h00 : le nouveau rendez-vous pratique des médecins libéraux franciliens

L'Union régionale des médecins libéraux d'Île-de-France a décidé de créer un nouveau rendez-vous mensuel à destination des 25 000 médecins libéraux d'Ile-de-France : **Les Matinales**.

Ces rencontres, ouvertes à tous les médecins franciliens un mercredi par mois de 8h00 à 10h00, seront un moment d'échanges et d'information autour de problématiques concernant la vie pratique des médecins libéraux : protection sociale, retraite, exercice multisites, etc.

Inscrivez-vous dès à présent !

Lieu : URML Ile-de-France – 12 rue Cabanis – 75014 Paris
Métro Glacière

Inscription gratuite :
Secrétariat de l'URML Ile-de-France – Tél. : 01 40 64 14 70
Fax : 01 43 21 80 34 – secretariat@urml-idf.org

Contact URML Île-de-France :
Sylvie Courboulay, Responsable de la communication
Tél. : 01 40 64 56 91

PRE-PROGRAMME

Mercredi 15 octobre 2008
MA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE ?
Intervenants : Henri Chaffiotte, Directeur de la CARMF
Jean Vilanova, Juriste, Responsable des relations institutionnelles à la Médicale de France
Responsable régional de la MACSCF
Modérateur : Dr José Clavero, élu URML Ile-de-France

Mercredi 12 novembre 2008
RETRAITE : COMMENT POURSUIVRE UNE ACTIVITÉ ?
Intervenant : L'Association Médecin Retraite Actif
Modérateur : Dr Jacques-Henri Julié, élu URML Ile-de-France

Mercredi 10 décembre 2008
QUAND S'ARRÊTER ET COMMENT GARANTIR UN MAXIMUM RETRAITE ?
Intervenants : Henri Chaffiotte, Directeur de la CARMF
Denis Baguelin, HSBC
Modérateur : Dr Jean-Philippe Grundeler, élu URML Ile-de-France

Mercredi 14 janvier 2008
COLLABORATEUR LIBÉRAL, SALARIÉ ET EXERCICES MULTISITES ?
Intervenant : Dr Patrick Bouet, Conseil national de l'Ordre des médecins
Témoignages d'expériences franciliennes
Modérateur : Dr Armand Semerciyan, élu URML Ile-de-France

Les Assises de l'Innovation libérale

1er décembre 2008 à partir de 19h45 au Conseil régional d'Île-de-France.

L'innovation portée par les médecins spécialistes libéraux franciliens mérite d'être mise en valeur et d'être portée à la connaissance de l'ensemble des acteurs de la santé. C'est pourquoi la Section spécialistes de l'URML Île-de-France a souhaité accompagner et favoriser ces initiatives qui participent à l'amélioration des soins de proximité en organisant des Assises de l'Innovation libérale le 1er décembre prochain.

Trente projets innovants

Tous les champs de l'exercice libéral spécialisé sont concernés, des techniques aux produits de santé et aux matériels, des pratiques à l'organisation des soins et des professionnels, de la diffusion de l'information et des connaissances à l'économie de la santé et du social.

Onze prix remis

À l'occasion de ces premières assises, organisée en partenariat avec le Conseil régional d'Île-de-France, les laboratoires GlaxoSmithKline, Wyeth et Sanofi-aventis, trente projets innovants seront présentés.

Parmi eux, onze prix seront décernés aux projets les plus originaux et aux équipes les plus novatrices : trois dans la catégorie « Réseaux de santé », trois dans la catégorie « Innovations libérales au service du patient », quatre seront attribués par nos partenaires et un Prix spécial sera remis par l'URML Île-de-France.

Le Bureau de la Section spécialistes

De gauche à droite : Dr Jean-Gabriel Brun, Président, Dr Jacques Samson, Vice-président et Dr Marc Sylvestre, Secrétaire général.

PROGRAMME

19 h 45 – 20 h 00 : Accueil

20 h 00 – 20 h 15 : Introduction

Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France

Dr Michel Roueff, Président de l'Union régionale des médecins libéraux d' Île-de-France (URML)

20 h 15 – 20 h 30 : Présentation des 30 projets innovants ayant répondu à l'appel à projets

Alain Coulomb, Directeur d'Alain Coulomb Consultant et ancien Directeur de la HAS

20 h 30 – 21 h 20 : Remise des Trophées

Animée par le Dr Jacques Samson, Vice-président de la Section spécialistes de l'URML Île-de-France

- 3 Prix **« Réseaux de santé »**, remis par le Dr Marc Sylvestre, Secrétaire général de la Section spécialistes
- 3 Prix **« Innovations au service du patient »**, remis par le Dr Frédéric Prudhomme, vice-président de l'URML Île-de-France
- 4 Prix **« Partenaires »**, remis par nos partenaires
- 1 Prix **« Spécial »**, remis par le Dr Michel Roueff, Président de l'URML Île-de-France

21 h 20 – 21 h 30 : Conclusion

- Dr Jean-Gabriel Brun, Président de la Section Spécialistes de l'URML Île-de-France

21 h 30 : Cocktail dînatoire

Informations pratiques

Adresse :
Conseil régional d'Île-de-France
Salle Pierre-Charles Krieg
33 rue Barbet de Jouy
75007 Paris

Transports :
Métro : Saint-François-Xavier (ligne 13)
Parking : Joffre La Bourdonnais

Contact organisation & inscriptions :
URML Île-de-France – Edwige Zouaghi-Paczkowski – Chargée de mission
Téléphone : 01 40 64 14 79 – edwige.paczkowski@urml-idf.org

L'URML vous donne rendez-vous chaque mois pour débattre…

Avec le soutien de

Café Réseaux 2008/2009

Le Rendez-vous des acteurs de Réseaux de santé de l'Île-de-France

Mardi 16 septembre 2008

THÈME : PATIENTS, RÉSEAUX ET TERRITOIRES

Intervenant : Philippe BERGEROT – Ligue Nationale Contre le Cancer

Modérateur : Dr Michel ROUEFF – Président de l'URML IdF

Mardi 21 octobre 2008

THÈME : COORDINATION PLURIDISCIPLINAIRE AUTOUR DU MÉDECIN TRAITANT : QUEL CAHIER DES CHARGES IDF ?

Intervenant : Jean-François THEBAUT – Membre du groupe de travail *

Modérateur : Dr François WILTHIEN – Elu de l'URML IdF

Mardi 18 novembre 2008

THÈME : PLACE DES LIBÉRAUX DANS LE MANAGEMENT DES RÉSEAUX ?

Intervenants : Dr Pierre LEVY / Dr Pierre RUFFIE – Présidents du Réseau ONCO 94

Invité : Dominique CHERASSE – Directeur de la Mission Régionale de Santé (MRS)

Modérateur : Dr Marc SYLVESTRE – Elu de l'URML IdF

Mardi 16 décembre 2008

THÈME : PRINCIPE D'UNE ÉVALUATION RÉGIONALE EN ILE-DE-FRANCE

Intervenant : Gilles ECHARDOUR – Mission Régionale de Santé *

Modérateur : Dr Bernard ELGHOZI – Elu de l'URML IdF

Mardi 20 janvier 2009

THÈME : QUELLE RÉMUNÉRATION POUR L'ACTIVITÉ DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ LIBÉRAUX DANS LES RÉSEAUX ?

Intervenant : Dr Noëlle VESCOVALI – Directrice du Réseau Le Pallium

Modérateur : Dr Jean-Philippe GRUNDELER – Elu de l'URML IdF

Mardi 10 février 2009

THÈME : RÈGLE DE FINANCEMENT DROIT PUBLIC / DROIT PRIVÉ

Intervenants : Un Commissaire aux Comptes d'un Réseau et l'Agent Comptable de l'URCAM IdF

Modérateur : Dr Dominique DESCOUT – Président du Réseau EMILE / ALDS

Mardi 17 mars 2009

THÈME : TERRITOIRE ET RÉSEAUX : MUTUALISATION / RAPPROCHEMENT / FUSION ? LE CAS DE LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES ÂGÉES

Intervenants : Roxane SIMON PREL – ARH Ile-de-France et Caroline DUDET – SANESCO

Modérateur : Dr Marie-Laure ALBY – Présidente de la Section Généralistes de l'URML IdF

Mardi 28 avril 2009

THÈME : BÉNÉFICE POUR LES LIBÉRAUX : LA DÉMARCHE QUALITÉ DANS LES RÉSEAUX (FORMATION / ÉVALUATION / RECHERCHE)

Intervenants : Dr Michel DORE – Président de l'UNAFORMEC *

Dr Bernard ORTOLAN – Président du CNFMCL

Modérateur : Dr Jacques SAMSON – Elu de l'URML IdF

Mardi 19 mai 2009

THÈME : SROS PÉRINATALITÉ : LES INTERVENANTS LIBÉRAUX DANS LES RÉSEAUX PÉRINATALITÉ ?

Intervenant : Pr Dominique MAHIEU CAPUTO – Présidente du Réseau Périnatal Paris Nord / SOLIPAM

Modérateur : Dr Marc-Alain ROZAN – Elu de l'URML IdF

Mardi 16 juin 2009

THÈME : COMMENT RENDRE SON RÉSEAU ATTRACTIF POUR MOBILISER LES MÉDECINS LIBÉRAUX ?

Confrontation d'expériences et débats

Modérateur : Dr Armand SEMERCIYAN – Elu de l'URML IdF

** sous réserve*

Petits-déjeuners de 7 h 00 – 9 h 00

à l'URML Île-de-France

12 rue Cabanis – 75 014 Paris

Tél. : 01 40 64 14 70

Retrouvez les actes des petits-déjeuners Café Réseaux en ligne sur le site : **www.urml-idf.org**

ORGANISATION : URML ÎLE-DE-FRANCE - 01 40 64 14 70

ALEXANDRE GRENIER
DIRECTEUR DES ÉTUDES
alexandre.grenier@urml-idf.org

EDWIGE ZOUAGHI-PACZKOWSKI
CHARGÉE DE MISSIONS
edwige.paczkowski@urml-idf.org

Un service de l'URML : les conseils juridiques Le KIOSQUE

Pour répondre aux questions juridiques auxquelles vous êtes confrontés dans votre pratique quotidienne, l'URML Ile-de-France offre un nouveau service aux médecins libéraux franciliens : « Le KIOSQUE ».
Ce service s'inscrit dans une démarche de proximité et d'accompagnement des 25 000 médecins libéraux franciliens.

Le KIOSQUE : Mode d'emploi

« Je suis contacté par la CRCI pour une demande d'indemnisation, que dois-je faire ? » ; « En cas d'invalidité, quels sont mes droits ? ». Pour contacter le KIOSQUE, il vous suffit de nous joindre par téléphone ou par courriel. Le Kiosque vous adresse un formulaire à compléter et à renvoyer. Un conseil juridique personnalisé vous sera ensuite adressé dans les meilleurs délais, par courrier ou par mail, selon votre convenance.
Contactez **le secrétariat du Kiosque au : 01 40 64 14 70 ou par mail : secretariat@urml-idf.org**

Au feu Docteur !

Il est assez rare d'être dans une situation d'alerte au feu dans un cabinet médical. Quelle est la législation en cours pour la prévention du feu dans nos lieux d'exercice libéral ?
Succinctement, à titre de rappel et dans un souhait de prévention médico-juridique indispensable, voici ce qu'il faut savoir.
Le cabinet médical est un lieu public. Dans la majorité des cas, c'est-à-dire pour les cabinets accueillant simultanément moins de 20 personnes, les normes de sécurité à respecter contre le feu sont allégées et il n'y a pas de visite de contrôle.

Extincteur : obligatoire

Néanmoins, il est obligatoire de disposer d'un extincteur portatif par tranche de 300 m². Un modèle à eau pulvérisée de 6 litres utilisable sur installations électriques basses tensions (< 1 000 volts) est suffisant dans la majorité des cas. Inutile d'investir dans un modèle plus coûteux au dioxyde de carbonne (CO_2 liquide).
Si votre cabinet s'étend sur plusieurs niveaux, quelle que soit sa surface totale, chaque niveau doit être équipé de son propre extincteur.
En revanche, les détecteurs de fumées et les équipements d'alarme ne sont pas obligatoires dans la mesure où une alarme par la voix peut être aussi rapide et efficace.

Précautions électriques

À savoir : vous n'avez pas le droit d'utiliser n'importe quel type de prises multiples. Seuls les socles multiprises (ou socles mobiles) sont autorisés. Ils se présentent sous la forme de blocs multiprises reliés obligatoirement à la prise murale par un câble souple muni d'une fiche à son extrémité.

Isolement du cabinet

Enfin, les règles d'isolement à respecter (murs et portes résistant au feu) varient en fonction notamment de l'emplacement de votre cabinet. En général, on demande un isolement vis-à-vis des tiers (voisins, parties communes d'un immeuble d'habitation collectif...) par des parois coupe-feu de degré 1 heure et des blocs-portes coupe-feu de degré 1/2 heure équipés de ferme-portes (grooms). Toutefois la réglementation n'étant pas explicite en la matière, vous pouvez demander conseil au service Prévention des pompiers de votre département.

Références juridiques :

- Arrêté du 16 juillet 2007 sur l'isolement des locaux particuliers ;
- Article PE2, paragraphes 3 et 4 du règlement de sécurité du 25 juin 1980 modifié (arrêté du 22 juin 1990 modifié) consultable sur le site : www.sitesecurite.com.
(Voir Réglementation des ERP de la 5e catégorie — articles PE 1 et suivants).

Merci au service prévention du Service départemental d'incendie et de secours de l'Essonne pour son aimable collaboration.

Les missions de l'Union définies par la loi
•Analyses et études relatives au système de santé, à l'exercice libéral de la médecine, à l'épidémiologie ainsi qu'à l'évaluation des besoins médicaux
•Évaluation des comportements et des pratiques professionnelles en vue de la qualité des soins
•Organisation et régulation du système de santé
•Prévention et actions de santé publique
•Coordination avec les autres professionnels de santé
•Information et formation des médecins et des usagers

Union régionale des médecins d'Ile-de-France exerçant à titre libéral
12 rue Cabanis, 75014 Paris
Tél. 01 40 64 14 70
Fax. 01 43 21 80 34
Email : secretariat@urml-idf.org

Directeur de la publication :
Dr Michel Roueff

Secrétaire de rédaction :
Sylvie Courboulay

Comité de rédaction :
Dr J Breton, Dr G Genty, Dr D Girardon, Dr JP Grundeler, Dr R Haiat, Dr R Hanlet, Dr N Leroy, Dr F Prudhomme, Dr A Semerciyan, Dr D. Scimeca, Dr A Vuong, Dr F Wilthien

Numéro ISSN : 1285-4743
Dépôt légal à parution

Conception, réalisation et Impression :
SEPEG
36 rue Marcel Dassault
92 100 Boulogne-Billancourt
Tél. 01 49 10 50 00